



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer**

SEB  
Service Eau et Biodiversité  
Pôle Planification Eau et Biodiversité - Unité Biodiversité

Rennes, le 22/01/2021

**Objet : Demande de dérogation à la protection de l'espèce animale « Hirondelles rustiques » (*Hirundo rustica*) dans le cadre de démolition de bâtiments route Nationale à Le Rheu par Espacil**

### **Note de synthèse de la consultation du public**

En application de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement concernant la mise en œuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le dossier de demande de dérogation et ses pièces annexes ont été mis à la consultation sur le « portail internet des services de l'Etat en Ille-et-Vilaine », du **18 novembre au 10 décembre 2020 inclus**.

Les observations éventuelles du public pouvaient être transmises dans les mêmes délais à la DDTM par voie électronique à l'adresse suivante :

[ddtm-especes-protegees@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm-especes-protegees@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Aucune observation n'a été formulée.

L'arrêté préfectoral de dérogation a été signé le 22 janvier 2021.

Le Chef de l'Unité Biodiversité

Sébastien JIGOREL